

## CINQ BONNES RÉOLUTIONS ASSURANCE MALADIE POUR 2019

- **J'ouvre mon Dossier Médical Partagé (DMP)** pour accéder à mes données de santé et permettre aux médecins (généralistes et spécialistes) et aux auxiliaires médicaux qui me suivent d'améliorer ma prise en charge.

En savoir plus : <https://www.dmp.fr/>

- **Je mets à jour ma carte Vitale** à l'accueil de mon agence ou auprès d'un professionnel de santé.

En savoir plus : <https://www.ameli.fr/ain/assure/remboursements/etre-bien-rembourse/carte-vitale>

- **J'ouvre mon compte ameli** pour mieux gérer mes remboursements et accéder plus facilement aux services de l'Assurance Maladie.

En savoir plus : <https://www.ameli.fr/ain/assure/remboursements/rembourse/suivre-remboursements/compte-ameli>

- **Je prends un rendez-vous de suivi dentaire** annuel pour mes enfants grâce au dispositif **M'T dents**. Il permet aux enfants et aux adolescents de prendre un rendez-vous de prévention bucco-dentaire gratuit tous les 3 ans (6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans).

En savoir plus : <https://www.ameli.fr/ain/assure/sante/themes/carie-dentaire/mt-dents>

- **Je commande ma Carte européenne d'Assurance Maladie** avant de partir en voyage.

En savoir plus : <https://www.ameli.fr/ain/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/commander-une-carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam>